

PROLONGATION DU DÉLAI MAXIMAL

Nom :	Prénom :	Matricule :
DESS <input type="checkbox"/> M.Ing. <input type="checkbox"/> M.Sc.A. <input type="checkbox"/> Ph.D. <input type="checkbox"/>	Programme :	
Directeur d'études ou de recherche :		
Codirecteur :	Codirecteur :	

❖ **Étudiants au DESS et à la maîtrise** (Article 10.3, Règlements généraux des études supérieures)

L'étudiant qui désire obtenir une prolongation du délai maximal doit déposer une demande argumentée **avant l'expiration de sa candidature**.

À l'expiration de la période de prolongation du délai maximal, l'étudiant est exclu de Polytechnique Montréal.

❖ **Étudiants au doctorat** (Article 72.4, Règlements particuliers au doctorat)

Un étudiant peut demander, **une seule fois**, une prolongation du délai maximal et justification pour un, deux ou un maximum de trois trimestres.

Si l'étudiant n'a pas soutenu sa thèse à l'expiration de la période de prolongation du délai maximal, celui-ci est exclu de Polytechnique Montréal.

Je demande une prolongation de mon délai maximal pour le ou les trimestre(s) suivant(s) :

Automne : _____ Hiver : _____ Été : _____

Plan de travail détaillé pour terminer vos études (si nécessaire, joindre des feuilles supplémentaires)

Échéancier détaillé

Signature de l'étudiant et date

Signature du directeur d'études ou de recherche et date

Signature du coordonnateur des programmes d'études supérieures et date

Signature du codirecteur de recherche et date

RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT

Prolongation du délai maximal refusée pour le(s) motif(s) suivant(s) : _____

Prolongation du délai maximal acceptée pour : Automne : _____ Hiver : _____ Été : _____

Signature autorisée du Registrariat

Date